

VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY
EXTRAIT SOMMAIRE DU
PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL,
DANS SA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2013

PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, M. SICART, Mme SVELIEFF, M. GHIGLIONE, Mme FOMBARON, M. CANAL, Mme AUDOUIN, M. CLOU, Mme CHINAN, M. LAVILLE, Adjoints au Maire.

M. PETAIN, Mme SALL, M. KORDJANI, Mme COSTAZ, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, Mme HELIES, M. DEBROSSE, Mme FONTANEL, Mme SAMSON, M. TEIL, M. BACHELIER, Mme RIBACK, M. AÏT-OUARAZ, Mme CHOQUET, Mme CANET, M. DIHMANI, Mme DELAUNE, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Mme COLOMER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS :

M. DE LIMA, M. BOZZONNE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. COQUIN, M. LANGERON, Mme DELMAS, Mme PEPIN, M. NADEAU, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

M. COQUIN	procuration à	Mme HELIES
M. LANGERON	procuration à	M. DEBROSSE
Mme DELMAS	procuration à	M. TEIL
Mme PEPIN	procuration à	M. BACHELIER
M. NADEAU	procuration à	Mme COLOMER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Jean-François TEIL, Conseiller Municipal.

Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2013.

**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS**

AFFAIRES GÉNÉRALES :

**Installation officielle de Madame Peggy CHOQUET dans ses fonctions de Conseillère Municipale.
Rapport présenté par Monsieur Georges SIFFREDI, Maire.**

Suite au décès de Madame Pierrette MARTINEZ, Conseillère Municipale, Monsieur Benoit SOURY, suivant sur la liste « Nous prenons notre Ville à Cœur », a décliné la possibilité d'entrer au Conseil. En effet, son nouvel emploi ne lui permettra pas d'assumer cette charge correctement. Madame Peggy CHOQUET, suivante de liste sur la liste « Nous prenons notre ville à cœur », après Monsieur Benoit SOURY, a donc acquis, le 6 novembre 2013, la qualité de conseillère municipale en application de l'article 270 du code électoral.

Dès lors cette nouvelle élue est officiellement installée au sein du Conseil Municipal qui prend acte de la modification du tableau des élus de Châtenay-Malabry.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

AFFAIRES GÉNÉRALES :

Modification des représentants du Conseil Municipal au sein des commissions 1 et 4 et de divers organismes et associations.

Rapport présenté par Monsieur Georges SIFFREDI, Maire.

Il est nécessaire de compléter les membres des commissions n°1 (Finances – Personnel communal – Affaires générales – Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre) et n°4 (Urbanisme – Environnement – Travaux – Voirie – Logement). Il est proposé que Madame Peggy CHOQUET succède à Madame Pierrette MARTINEZ au sein de ces commissions.

Enfin, les postes devenus vacants de représentants du Conseil municipal dans divers associations et organismes doivent faire l'objet de nouvelles nominations.

Les postes à pourvoir sont :

- Office Municipal des Sports
- Commission consultative des marchés forains.
- Conseil consultatif des seniors

Le Conseil municipal procède à ces élections.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapport annuel du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) – Année 2012.

Rapport présenté par Monsieur Robert PETAIN, Conseiller Municipal Délégué

L'exécution de la délégation du service extérieur des Pompes Funèbres sur le territoire des communes adhérentes au Syndicat a été confiée aux Pompes Funèbres Générales par un contrat de délégation qui a pris effet le 1^{er} janvier 2001. Ce dernier a été reconduit pour la période 2007/2012.

Le rapport relatif à l'exercice de cette délégation pour l'année 2012 présente les différentes opérations réalisées par cette entreprise.

On peut noter en ce qui concerne l'Ile-de-France :

- Une mortalité en légère hausse avec 73 511 décès contre 71 256 décès en 2011, soit une augmentation de 3.2 %.
- Un nombre de crémations qui s'élève à 21 348 en 2012 contre 20 391 en 2011 soit une augmentation de presque 5 %. Le total des crémations en Île-de-France représente 29 % des décès, il reste toujours inférieur au taux national estimé à 33,22 %.

Pour la ville de Châtenay-Malabry, sans considération du domicile de la famille ou du défunt on notera :

- 119 décès sur la commune et 139 décès hors commune de personnes ayant déclaré comme dernier domicile Châtenay-Malabry (contre 149 décès sur la commune et 119 décès hors commune en 2011).
- 23 familles châtenaisiennes accueillies par les PFG, délégataire du SIFUREP.
- 147 opérations funéraires dans les cimetières de la ville (toutes pompes funèbres confondues), dont 114 inhumations, 9 exhumations, 22 inhumations d'urnes et 2 dispersions de cendres.

En ce qui concerne les PFG d'Antony, on peut dénombrer :

- ↪ 18 inhumations,
- ↪ 5 crémations,
- ↪ 7 soins de conservation,
- ↪ 4 creusements,
- ↪ 1 personne dépourvue de ressources a été prise en charge en 2012,

Afin de répondre aux besoins et demandes des collectivités en matière de cimetières, le comité syndical a voté le 6 décembre 2012 la modification des statuts du SIFUREP. Ce changements de statuts a permis de doter le syndicat d'une nouvelle compétence concernant l'agrandissement, la création ainsi que la gestion de cimetières. A présent toutes les collectivités qui le souhaitent peuvent transférer cette compétence au SIFUREP.

Par ailleurs, le SIFUREP a mis en place, en 2012, une centrale d'achat au service des communes et des syndicats intercommunaux de cimetière afin de proposer des marchés de services, fournitures et travaux en matière funéraire et bénéficier ainsi d'un plus grand pouvoir de négociation afin de maîtriser les dépenses.

Après mise en concurrence, le contrat pour le service extérieur des Pompes Funèbres a été attribué à la société OGF le 1^{er} janvier 2013 pour une période de 6 ans.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport 2012 du SIFUREP.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

AFFAIRES GÉNÉRALES

Vente de caveaux funéraires : tarifs.

Rapport présenté par Monsieur Robert PETAIN, Conseiller Municipal Délégué

La commune procède chaque année à la reprise de concessions funéraires arrivées à échéance. Certaines de ces concessions sont pourvues de caveaux en bon état de conservation. Or ces caveaux ne sont pas incorporés au domaine public et ne peuvent faire partie de ce domaine, faute d'être affectés à l'usage public. Ils ne peuvent non plus être regardés comme entrant dans les catégories de biens vacants et sans maître dont les articles 539 et 713 du Code Civil attribuent la propriété à l'Etat. Ils font en conséquence partie du domaine privé de la commune, qui peut en disposer librement, avec le respect dû aux morts et aux sépultures, c'est-à-dire sans identification possible des personnes ou des sépultures.

Ainsi les caveaux existants, en bon état et dépourvus de tous signes d'identification, peuvent être proposés à la vente sous réserve que le concessionnaire conserve le choix d'acquérir une concession pleine terre. Ces caveaux existants mis en vente par la ville, moins onéreux que les caveaux neufs, et présentant toutes les garanties de solidité et de durabilité adéquates, sont de nature à répondre à la diversité des besoins des familles chatenaisiennes. La vente de caveaux existants complète utilement la proposition de tarifs obsèques négociés par le SIFUREP dont la commune est adhérente.

Au regard des tarifs de caveaux neufs proposés par les marbriers et les entreprises de pompes funèbres, le Conseil municipal adopte la grille tarifaire suivante pour les caveaux existants mis à la vente :

Caveau 1 case = 250 €

Caveau 2 cases = 500 €

Caveau 3 cases = 750 €

Caveau 4 cases = 1000 €

Caveau 5 cases = 1250 €

Caveau 6 cases = 1500 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GÉNÉRALES

Recensement de la population 2014 - rémunération des agents recenseurs

Rapport présenté par Monsieur Robert PETAIN, Conseiller Municipal Délégué

Conformément à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité qui prévoit la mise en place du recensement rénové de la population, il est nécessaire de procéder chaque année à une campagne de recensement afin de disposer d'informations plus fiables et plus récentes. La collecte aura lieu du 16 janvier au 22 février 2014.

Un échantillon représentatif de la population, réparti sur l'ensemble du territoire de la commune et représentant 8 % des logements de la commune, a été sélectionné par l'INSEE. A ces adresses, l'ensemble des logements et de la population sera recensé.

La rémunération des agents recenseurs est de la responsabilité des communes et est fixée librement par le Conseil municipal. Il est proposé de fixer cette rémunération de façon forfaitaire, ce dans un souci d'équité, car chaque agent recenseur se trouvera confronté à un environnement différent (pavillonnaire, locatif, etc...). Cette rémunération forfaitaire inclut les séances de formation, la tournée de reconnaissance et la collecte des informations proprement dite. Ces dépenses sont couvertes par la dotation forfaitaire de recensement versée aux communes (6776 € pour Châtenay-Malabry).

Le Conseil municipal fixe la rémunération des agents concernés de la façon suivante :

* agents recenseurs (5 personnes) :	1220 €
* coordonnateur (1 personne) :	460 €
* coordonnateur adjoint (1 personne) :	216 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GÉNÉRALES

Approbation de mise en réforme de deux véhicules vétustes

Rapport présenté par Monsieur Robert PETAIN, Conseiller Municipal Délégué

Le véhicule de marque Renault, immatriculé **926 CVJ 92**, a été mis en circulation le 17 mai 2001. Il a fait l'objet d'un avis défavorable lors de la dernière présentation au contrôle technique.

Ce véhicule, attribué au service Voirie totalisant 128 097 kms, nécessite une réparation trop onéreuse en regard de son âge et de sa valeur résiduelle.

Le véhicule de marque Renault, immatriculé **217 VL 92**, a été mis en circulation le 27 décembre 1990.

Ce véhicule de 23 ans, attribué à la crèche familiale Tony Lainé, totalise 121 887 kms mais a été fortement sollicité par des petits trajets urbains. Il nécessite une réparation trop onéreuse.

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil municipal approuve la mise en réforme de ces deux véhicules immatriculés 926 CVJ 92 et 217 VL 92.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs : créations et suppressions de postes suite aux avancements de grades ou aux promotions de certains agents.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Claude LAVILLE, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal procède annuellement à un ajustement du tableau des effectifs afin de permettre des évolutions de carrières (avancements de grades, promotions internes ou changements de filière) des agents communaux. Les ajustements proposés ci-dessous intègrent essentiellement les mesures individuelles prises à la suite de la CAP qui s'est tenue le 7 novembre 2013. Il ne s'agit donc pas d'augmentation du nombre global d'agents territoriaux.

Par ailleurs, suite à la refonte de certains cadres d'emplois de catégorie B et à la création des nouveaux grades, il convient de supprimer les anciens grades. Cette refonte concerne le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs et des éducateurs territoriaux de jeunes enfants créés par le décret n°2013-491 du 10 juin 2013.

Par conséquent, le tableau des effectifs doit être complété par la création des postes suivants :

- 1 poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle,
- 4 postes d'agent de maîtrise principal,
- 1 poste d'assistant territorial socio-éducatif principal,
- 12 postes d'éducateur principal de jeunes enfants,
- 4 postes d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1^{ère} classe,

- 1 poste de psychologue de classe normale,
- 1 poste d'infirmier en soins généraux hors classe,
- 4 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe,
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe,
- 2 postes d'éducateur des Activités Physiques et Sportives principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe,
- 2 postes d'animateur principal de 2^{ème} classe,

Parallèlement, afin de refléter les effectifs de la ville de Châtenay-Malabry tout en conservant quelques postes budgétaires supplémentaires pour les grades comptant les effectifs les plus importants de manière à permettre de disposer de la souplesse nécessaires aux mouvements de personnels à venir (départs, recrutements, etc...), il convient de supprimer les postes devenus vacants du fait des évolutions évoquées ci-dessus. Le Comité Technique Paritaire qui s'est tenu le 14 novembre 2013 a validé les suppressions des postes suivantes:

- 5 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,
- 2 postes d'ingénieur en chef de classe normale,
- 3 postes de technicien principal de 2^{ème} classe,
- 6 postes d'agent de maîtrise,
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'assistant territorial socio-éducatif,
- 7 postes d'éducateur en chef de jeunes enfants,
- 4 postes d'éducateur de jeunes enfants,
- 3 postes d'agent social,
- 3 postes d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'infirmier en soins généraux de classe supérieure,
- 1 poste d'infirmier de classe supérieure,
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'éducateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2^{ème} classe,
- 3 postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe,
- 1 poste de brigadier-chef principal.

Le Conseil Municipal valide les créations et suppressions de postes au tableau des effectifs telles qu'exposées ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GENERALES

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé pour l'acquisition du logiciel RELAIS'SOFT pour le Relais d'Assistance Maternelle (RAM).

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Adjoint au Maire

La Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine octroie des aides pour les projets d'informatisation des RAM des communes du département et plus particulièrement, pour l'acquisition de logiciels.

Depuis la Commission d'Action Sociale du 3 septembre 2013, le taux d'intervention a été établi à 40 % du montant H.T de la dépense subventionnable.

La ville a fait estimer le coût du projet d'informatisation du RAM auprès de la société ACI.

Le coût de ce projet s'élève à 950,00 € H.T pour l'acquisition du logiciel RELAIS'SOFT et à 1 480 € H.T pour la prestation d'installation et de formation.

Le logiciel RELAIS'SOFT complétera l'informatisation des équipements relevant de la petite enfance et permettra, notamment, de faciliter la gestion des plannings et des contacts ainsi que le suivi des entretiens, des prêts de matériels et des statistiques.

Compte tenu de ces éléments le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour l'acquisition du logiciel RELAIS'SOFT,
- à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES :

Tarifs des repas de la restauration scolaire et des centres de loisirs à compter du 1^{er} janvier 2014.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Adjoint au Maire

Depuis 2006, les tarifs de cantine ne sont plus encadrés par un arrêté ministériel (décret du 29 juin). Il appartient donc à chaque collectivité de fixer le taux d'évolution des tarifs de restauration scolaire.

L'indice de revalorisation utilisé par la Ville est l'indice « cantines » qui est produit par l'INSEE et qui concerne les repas fournis en restauration scolaire et universitaire. Lorsque cet indice est plus défavorable que l'inflation hors tabac le Conseil municipal choisit d'appliquer le taux le plus favorable depuis plusieurs années pour la revalorisation des tarifs.

L'indice cantine a évolué de **2.36%** entre septembre 2012 et septembre 2013 alors que l'inflation est de 0.70% sur la même période.

L'application de la méthode précédente entrainerait donc une revalorisation de **0.70%** les tarifs des repas servis dans les restaurants scolaires et les centres de loisirs à compter du 1^{er} janvier 2014.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter l'ensemble des tarifs en 2014 afin de ne pas appliquer de hausse supérieure en restauration (service de première nécessité) que pour les autres services (centres de loisirs). De plus, une hausse uniforme de 0.2 % de l'ensemble des tarifs n'aurait que peu de sens au regard de la règle des arrondis.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs 2013 pour l'année 2014.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS***

FINANCES :

Tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2014.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Adjoint au Maire

De même le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la réactualisation des tarifs des différentes prestations à la population, hors restauration scolaire, pour l'année 2014.

La revalorisation des tarifs pour 2014 s'applique aux prestations suivantes :

- Repas servis dans les cantines scolaires au personnel de l'éducation nationale,
- Repas servis au personnel communal,
- Stages « sports-vacances »,
- Accueils pré et post scolaires (garderies et études),
- Centres de loisirs sans hébergement,
- Séjours et mini-séjours de vacances,
- Services municipaux de la jeunesse (BIJ, ateliers, stages et activités diverses),

- Médiathèque,
- Location des équipements sportifs,
- École Municipale des Sports.

La formule de revalorisation annuelle utilisée par la ville, afin de coller au mieux à l'évolution du coût du service rendu, est la suivante (période de septembre n-1 à septembre n) :

$$\frac{\text{Inflation hors tabac} + \text{évolution des dépenses du personnel}}{2}$$

L'application de cette formule se traduit ainsi pour l'année 2014 :

- Inflation hors tabac = +0,7%
- Personnel = -0,3%
- Evolution des tarifs = $\frac{0,7 - 0,3}{2} = 0,2\%$

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs 2013 pour l'année 2014.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS***

FINANCES

Admissions en non-valeur – budget 2013.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Adjoint au Maire

Le recouvrement des titres émis par la ville est effectué par Madame la Trésorière Principale.

Cette dernière se trouve parfois devant l'impossibilité de recouvrer ces sommes, les redevables étant insolvables, ayant déménagé, etc.

En conséquence, le Trésor Public nous a transmis la liste des titres irrécouvrables sur les exercices antérieurs.

Le Conseil Municipal valide les admissions en non-valeur suivantes :

2007	122,00 €	Concernant les titres pour enlèvement de véhicule.
2008	628,86 €	Concernant les titres de cantine, garderie ou étude, centres de loisirs (+ repas), concession cimetièrre et enlèvement de véhicule.
2009	7 049,07 €	Concernant les titres de cantine, garderie ou étude, centres de loisirs (+ repas), crèche ou halte, occupation du domaine public.
2010	4 539,28 €	Concernant les titres de bibliothèque, cantine, garderie ou étude, repas en centres de loisirs, crèche et haltes, occupation du domaine public, enlèvement de véhicule.
2011	4 389,22 €	Concernant les titres de cantine, garderie ou étude, centres de loisirs (+ repas), enlèvement de véhicule.
2012	557,48 €	Concernant les titres de cantine, garderie ou étude, centres de loisirs (+ repas).
TOTAL	17 285,91 €	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 15 000 euros à la Fondation de France en faveur des populations sinistrées de l'archipel des Philippines suite à la frappe du typhon Haiyan.

Rapport présenté par Monsieur Georges SIFFREDI, Maire.

Le typhon qui a frappé l'archipel des Philippines a fait des milliers de victimes et provoqué des dégâts considérables. D'après le communiqué des Nations Unies, ce sont 11,3 millions de personnes qui sont affectées par la catastrophe, dont 670 000 qui sont déplacées.

Les besoins humanitaires sont donc immenses.

Dans ce contexte, la solidarité et la mobilisation du plus grand nombre est indispensable.

Il est donc proposé au Conseil municipal, comme cela avait été fait pour le tremblement de terre en Haïti en 2010, de consacrer une somme de 15 000 € pour une subvention exceptionnelle à la Fondation de France.

Le Conseil municipal valide cette subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DES HAUTS-DE-BIÈVRE

Rapport annuel d'activité 2012 de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Adjoint au Maire

Comme chaque année, l'ensemble des élus municipaux du périmètre intercommunal a été invité à une présentation détaillée et à un débat sur le rapport annuel d'activité intercommunal.

La réunion débat s'est tenue le 17 octobre dernier pour le rapport 2012.

Conformément aux dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales, les Hauts-de-Bièvre ont notifié aux villes membres ledit rapport qui doit être présenté aux Conseils municipaux.

C'est dans ce cadre que le rapport d'activité 2012 des Hauts-de-Bièvre est inscrit à l'ordre du jour et que les élus du Conseil Municipal prennent acte de sa transmission par les Hauts-de-Bièvre..

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

AFFAIRES SCOLAIRES

Signature d'une convention valant accord réciproque sur la contribution aux frais de scolarité avec la ville du PLESSIS ROBINSON

Rapport présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire

Les Villes de CHÂTENAY-MALABRY et du PLESSIS ROBINSON disposent chacune des conditions d'accueil suffisantes dans leurs écoles pour accueillir les enfants en âge d'être scolarisés résidant sur leur territoire.

L'article R212-21 du Code de l'Education prévoit toutefois les cas dans lesquels les communes sont tenues de participer financièrement à la scolarisation, dans les écoles publiques d'une autre commune, d'enfants résidant sur leur territoire :

- état de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de résidence ;
- un frère ou une sœur de l'enfant est inscrit dans une école primaire publique de la commune d'accueil, lorsque l'inscription du frère ou de la sœur dans cette commune est justifiée par un des cas de l'article R212-21 ;

- La scolarisation d'un enfant ne peut être remise en cause avant le terme soit de la formation préélémentaire, soit de la scolarité primaire de cet enfant commencées ou poursuivies dans un établissement de la commune d'accueil. (ex : déménagement en cours de cycle scolaire).

Dans ces cas précis, le montant de cette participation est défini d'un commun accord entre la commune de résidence et la commune d'accueil.

Hormis ces cas réglementaires impliquant une participation obligatoire de la commune de résidence, il est possible pour les communes d'accorder et d'accepter des dérogations pour la scolarisation en dehors de la commune de résidence, pour des cas exceptionnelles justifiés par les familles. Dans ce cadre non obligatoire, les communes de résidence décident s'il y aura ou non versement d'une participation financière.

Il apparaît aujourd'hui que notre ville et celle du PLESSIS ROBINSON accueillent un nombre équivalent d'enfants venant de l'autre commune, au titre des cas prévus par le Code de l'Éducation ou dans le cadre de dérogations facultatives et qu'elles consacrent des dépenses de frais de scolarité équivalentes par élève.

	Accueil à Châtenay-Malabry des Robinsonnais		Accueil au Plessis Robinson des Châtenaisiens	
	2012	2013	2012	2013
Nombre d'élèves	13	17	12	17
Participation demandée (en €)	762,25		762,25	

Compte tenu de cet état de fait, la ville de CHATENAY-MALABRY peut signer avec la ville du PLESSIS ROBINSON un accord pour que les participations financières ne soient plus mutuellement versées.

La convention serait consentie et acceptée pour les années scolaires 2013/2014 et 2014/2015 et serait ensuite reconduite tacitement d'année scolaire en année scolaire, sauf résiliation de la convention.

A compter de la rentrée 2015, chacune des parties aurait la possibilité de résilier unilatéralement la convention, s'il est constaté qu'il existe un écart de plus de 2 élèves, entre les nombres moyens d'inscriptions d'enfants résidant dans l'autre commune, établis par chaque commune sur la base des précédentes rentrées scolaires.

Le Conseil Municipal approuve la convention valant accord réciproque sur le non versement de la contribution aux frais de scolarité avec la ville du PLESSIS ROBINSON et à autoriser Monsieur le Maire à la signer. La ville du Plessis-Robinson a déjà délibéré en ce sens lors de la séance du 3 octobre dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES SOCIALES

Bilan d'activités et comptes 2012 de l'association "Centre Social Lamartine".

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis SICART, Adjoint au Maire

Le centre social se définit comme :

- un équipement de quartier à vocation globale,
- un lieu de rencontres et d'échanges familial et pluri-générationnel,
- un lieu d'animation de la vie sociale,
- un lieu d'interventions sociales contribuant à divers partenariats.

L'année 2012 s'est située dans le prolongement d'un développement continu pour le centre social, dans le cadre de la mise en œuvre du projet social 2009/2012 et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale en cours.

Un projet social 2012/2015 a été élaboré durant l'année 2012 et l'agrément CAF a été renouvelé jusqu'au 30 juin 2015.

Le centre social peut s'appuyer sur l'aide de 24 membres bénévoles qui s'ajoutent aux 13 salariés de la structure.

48 stagiaires ont été accueillis durant l'année 2012 (1 terminale BEP sanitaire et social, 5 bacs professionnels, 2 élèves de BTS, 1 élève EJE, 1 élève de l'AFPA), ce qui prolonge l'action volontariste de la Ville. Cette dernière accueille, en effet, environ 200 jeunes chaque année au sein des divers services.

La synthèse ci-jointe présente l'essentiel des données exposées lors de la présentation en commission.

Il ressort de ce rapport que le centre social compte 275 adhérents, dont 5 associations (GERMAE, Châtenay Images, Country Handi Danse, Groupement d'Alimentation Familiale du Secours Catholique et l'AICM Association des Ivoiriens de Châtenay-Malabry).

« L'espace famille » Centre Social Lamartine porte un certain nombre d'actions qui soulignent son dynamisme et le fort impact auprès de la population.

- **Un centre de loisirs** pour les enfants de 6 à 11 ans et les pré-ados de 12 à 14 ans. Celui-ci a accueilli 1842 jours/enfants, avec des temps forts (280 enfants pour les vacances de février et 264 pour les vacances de la Toussaint par exemple).
- **Des ateliers enfants** de danse Hip Hop et de théâtre qui ont compté respectivement 264 et 142 enfants.
- **Des actions d'accompagnement à la scolarité** pendant les vacances scolaires qui ont concerné 52 enfants en 2012.
- **Des séances de lecture**, suite à une convention avec l'association « Lire et faire lire ». Chaque séance de lecture touche 2 à 6 enfants volontaires.
- **Des séjours en été** qui ont profité à 23 enfants de 6 à 11 ans et 15 pré-ados de 11 à 15 ans.
- **Des séjours familiaux** en juillet, qui ont concerné 22 personnes (hors accompagnateurs) et 8 familles en grande difficulté.
- **Des ateliers adultes** diversifiés (couture, créations déco, apprentissage du français, informatique, peinture-aquarelle, cuisine).
- **Des sorties loisirs et culturelles ;**

Par ailleurs, le Centre social participe à différentes **animations** en temps forts :

- **La semaine de la femme**
 - *forum : 308 femmes
 - *ateliers : 58 femmes
 - *séances du Rex : 2 178 entrées
- **La semaine du jeu** qui a touché 302 enfants et adultes
- **La fête de quartier** avec repas, le 30 juin, lesquelles ont attiré de 350 à 400 personnes.
- **Le forum des associations**, le 8 septembre, qui permet au Centre social de mieux faire connaître les différentes actions.
- **Les festivités de fin d'année** (arbres de Noël, soirées festives...)

Le Centre social participe, de même, au Téléthon.

Le bilan financier 2012

Le résultat comptable de l'exercice est de 5 673 € :

- charges	574 644 €
- produits	580 317 €

Ceci portait l'excédent cumulé au 1^{er} janvier 2013 à 61 752 €.

A noter que la subvention communale (460 000 €) a représenté 79,2 % des produits de l'association. Les subventions de la CAF représentent quant à elles 87 590 € (15% des produits).

Ces deux sources de financement, à elles seules, représentent donc 94,2 % des produits perçus. Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

VIE ASSOCIATIVE

Approbation du contrat entre la Ville et l'Association Française contre les Myopathies (AFM) en vue de la collecte de dons dans le cadre du Téléthon 2013.

Rapport présenté par Monsieur Gilles DEBROSSE, Conseiller Municipal Délégué

Depuis 2006, la Ville et plusieurs associations locales se sont mobilisées au profit du Téléthon. Compte tenu du bilan positif de cette opération, les associations et la Ville ont décidé de renouveler encore l'opération cette année.

Comme l'an dernier, pour des raisons de commodité, les associations souhaitent verser directement le bénéfice de leurs manifestations à la Ville, qui se chargera ensuite de verser l'intégralité des sommes générées par toutes les manifestations à l'Association Française contre les Myopathies.

La Ville et les associations ont prévu un certain nombre de manifestations qui se dérouleront du 17 novembre au 17 décembre 2013. A l'occasion, une partie des recettes sera reversée ou une collecte de dons sera organisée.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement entre la Ville et l'Association Française contre les Myopathies (AFM) en vue de la collecte de dons dans le cadre du Téléthon 2013.

La liste des manifestations prévues est la suivante :

Téléthon 2013 : Liste des actions prévues

Le dimanche 17 novembre, la section Pétanque de l'ASVCM organisera un loto, au Gymnase Jean-Jaurès.

Le samedi 23 et le dimanche 24 novembre, l'Amicale Franco-portugaise organisera sa « Fête de la Châtaigne » au Gymnase Jean-Jaurès.

Du lundi 25 novembre au lundi 9 décembre, aura lieu une vente de cartes de vœux et d'objets au Centre Social Lamartine.

Le mardi 26 novembre, le Club Henri-Marrou organisera un Tournoi de belote à l'Espace Séniors.

Le jeudi 28 novembre et le samedi 7 décembre, deux concerts seront organisés à l'auditorium du Conservatoire de musique et de danse.

Le jeudi 28 novembre, concert « Le violoncelle romantique ». Godefroy Vujiciv, violoncelle, Sacha Stefanovic, piano.

Le samedi 7 décembre, spectacle « Bach et Vivaldi », donné par la classe de danse classique de Corinne Saffores et la classe de violon d'Anne Verdin.

Le samedi 30 novembre, l'UNRPA organisera un loto à l'Espace séniors.

Le samedi 30 novembre, le **Centre Social Lamartine** organisera une Fête avec une braderie de vêtements pour enfants et de matériels de puériculture, ainsi qu'une Bourse aux jouets.

Le dimanche 1er décembre, dans le cadre de la **Foulée hivernale** organisée par la Ville et l'ASVCM Aventure pédestre un don sera reversé au profit du Téléthon.

Le lundi 2 décembre, l'association d'étudiants **PhaSol de la Faculté de Pharmacie** organisera une journée avec ventes de gâteaux et de goodies Téléthon, animations avec structures gonflables, concert du groupe Aztech Zik (groupe d'étudiants de la Faculté) et tournoi de basket dans le gymnase de la Faculté.

Le mardi 3 décembre, la section ASVCM Aïkido organisera des « portes ouvertes » et proposera une initiation.

Le vendredi 6 décembre, l'association des Résidences des cités-jardins (Verdi et Le Titien) organise une exposition-ventes d'objets confectionnés par les résidents ainsi qu'un repas « paëlla ».

Le samedi 7 décembre, le **Conseil municipal des Jeunes et l'Office de Tourisme** organiseront **une vente de livres (romans et bandes dessinées) jeux vidéo, CD et DVD** qui ont été collectés auprès des châteenaisiens. La vente sera faite devant le Bureau Information Jeunesse.

Le samedi 7 décembre, une **journée festive** sera organisée au réfectoire de l'école Jean-Jaurès par les associations de coopération, d'entraides et relations internationales ((Les Pieds dans l'eau, Beto, Cosevbash, Association Les Comoriens de Châtenay-Malabry, Franco-haïtiens et Amis d'Haïti, les Amis Congolais, AZAR les Berbères, Bassignac, Ivoiriens de Châtenay-Malabry, Couleurs Passion, GGM Guyane Antilles, Génération Afrique Développement, La Téranga). Une vente de photos sera organisée par l'association Châtenay Images.

Le samedi 7 décembre, l'association Châtenay-Malabry Tennis organisera **des rencontres tennistiques** sur les courts de tennis.

Le samedi 7 décembre, une **après-midi portes-ouvertes** sera organisée à la Maison Heureuse.

Le samedi 7 décembre et le dimanche 8 décembre, la section **ASVCM Tennis de table** organisera, à l'occasion de compétitions au Gymnase Jules Verne, une vente de boissons.

Le samedi 7 décembre, la section Handball de l'ASVCM organisera, à l'occasion d'un Match, une vente de boissons et gâteaux.

Le samedi 7 décembre et dimanche 8 décembre, la Résidence Hippocrate organisera une vente d'objets confectionnés par les résidents.

Le dimanche 8 décembre, l'association AS Zumba Danse organisera une Zumba party au Gymnase Jean-Jaurès.

Le dimanche 8 décembre, le Lion's Club de Châtenay-Malabry organisera un **Tournoi de Bridge** à l'Hôtel Chateaubriand.

Le mardi 17 décembre, le service des séniors organisera **une Tombola au cours du repas à thème de Noël** à l'Espace Séniors.

Les associations Groupe Arts plastiques et Les Amis du Creps organiseront des animations entre adhérents.

De nombreuses sections de l'ASVCM organiseront des actions avec leurs adhérents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VIE ASSOCIATIVE

Approbation de la convention entre la Ville et l'association "Châtenay-Malabry en Fêtes" relative à l'organisation du village de Noël du 11 au 15 décembre 2013.

Rapport présenté par Madame Lise CHINAN, Adjointe au Maire

La présidente de « Châtenay-Malabry en fêtes » propose à la Ville de réaliser, du 11 au 15 décembre 2013 la quatorzième édition du Village de Noël dans le Parc du Souvenir Français. Trente-cinq artisans installés dans les chalets proposeront des objets de décoration, des dégustations et produits du terroir, pour la majorité des spécialités de l'Est de la France. Seront organisées les animations habituelles comme les balades en calèche, les photos avec le Père Noël, la balade de Saint Nicolas, le feu d'artifice, la traditionnelle piste de luge et de ski ainsi que la patinoire (en synthétique). Toutes les animations sont gratuites sauf le manège (gratuit toute la journée du jeudi). La station de Gérardmer, associée à l'Office du Tourisme de Gérardmer-Xonrupt, partenaires pour la première fois l'année dernière, souhaitent renouveler cette année leur participation, compte tenu de l'intérêt de la manifestation et des retombées positives pour la station.

Le budget prévisionnel 2013 présenté par l'association est de 188 000 euros.

La Ville a attribué à l'association une subvention à hauteur de 91 500 euros, lors du vote du budget primitif 2013. Cette subvention tient compte du soutien financier du Conseil Général des Hauts-de-Seine, conformément aux modalités du Contrat de Développement Département/Ville, pour la période 2013-2015.

L'association sollicite également, pour pouvoir mener à bien cette animation, le prêt de matériels, la mise à disposition de personnels municipaux et l'autorisation d'occuper le Parc du Souvenir Français, à titre gratuit.

Le projet présenté ayant un intérêt communal qui n'est plus à démontrer, le Conseil Municipal adopte la convention d'objectifs proposée et dans laquelle les droits et obligations des deux parties sont explicités.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ONT VOTÉ CONTRE
LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE SE SONT
ABSTENUS***

VIE ASSOCIATIVE - CULTURE

Subvention exceptionnelle à l'association Vélo-Club de Châtenay-Malabry

Rapport présenté par Monsieur Michel CANAL, Adjoint au Maire

Par courrier du 11 octobre 2013, le Président du Vélo-Club de Châtenay-Malabry a saisi la commune d'une demande de subvention exceptionnelle de 2 500 euros.

Il s'agit, pour l'association, de faire face à l'augmentation de ses dépenses du fait d'une augmentation conséquente du nombre de ses licenciés. Celui-ci est en effet passé de 70 à 105 à la suite du dernier forum des associations.

L'objet de la subvention est de financer l'équipement des nouveaux licenciés (maillots et cuissards).

L'assemblée autorise le versement de cette subvention exceptionnelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) - Année 2012

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) a adressé à la Commune son rapport annuel 2012, lequel a été mis à disposition du public à partir du 30 septembre 2013, conformément à l'article L1411.14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport a été approuvé par le Comité Syndical le 17 juin 2013.

La Ville de Châtenay-Malabry n'est adhérente au Syndicat Intercommunal que pour la distribution de l'énergie Gaz. Nous nous intéresserons donc plus particulièrement à ce volet du rapport.

- GENERALITES -

Créé en 1903, le SIGEIF organise sur le territoire de la concession, pour le compte de 184 communes pour le gaz et 63 pour l'électricité, la distribution publique des énergies gazière (depuis sa création) et électrique (depuis 1994). Le SIGEIF est la première autorité concédante en France pour le gaz et troisième pour l'électricité.

Les Clients et la consommation

Pour la Commune de Châtenay-Malabry, on peut noter les données suivantes concernant l'énergie « Gaz » :

	Année 2010	Année 2011	Année 2012
• Nombre de clients	8 714	8 571	8 448
• Consommation totale en MWh – tous usages confondus	266 758	208 088	229 015
• Longueur du réseau (mètres)	61 623	61 547	61 710

Comme par le passé, cette diminution du nombre de clients résulte principalement du désabonnement domestique des contrats cuisine seuls.

Pour autant, l'énergie gaz naturel supplante, depuis 2010, l'électricité comme mode de chauffage préféré dans les logements neufs. Enfin, près de 60% des logements construits en 2011 ont ainsi été équipés au gaz favorisé par l'anticipation de l'évolution de la réglementation thermique.

L'augmentation générale de consommation sur 2012 (+ 10.1%) résulte essentiellement de la rigueur climatique en particulier le mois de février 2012. Cette vague de froid a conduit les utilisateurs à utiliser d'avantage de gaz pour se chauffer. En effet, l'unité de calcul thermique utilisée par les professionnels du chauffage augmente de 18.5% entre 2011 et 2012 sur la période de chauffage à Châtenay-Malabry.

Le réseau « Basse Pression » est en voie de disparition au profit de la « moyenne pression ».

En 2012, à Châtenay-Malabry, le réseau moyenne pression représentait 45.1 km soit 73.0 % contre 16.6 km pour le réseau basse pression soit 27.0 %.

En 2012, sur l'ensemble du territoire du SIGEIF le réseau moyenne pression représentait 73.0% contre 27.0 % pour le réseau basse pression.

Les différents usages du gaz

Après une enquête de satisfaction menée auprès d'usagers du gaz sur le territoire du SIGEIF réalisé par l'IFOP en 2012 sur un échantillon de 1000 personnes à la question « Quels sont les différents usages du gaz à votre domicile ? »

Les usagers du gaz utilisent cette énergie en moyenne sur le territoire à :

- 81 % pour la cuisine pour 75% des usagers dans les Hauts-de-Seine,
- 62 % pour le chauffage pour 65% des usagers dans les Hauts-de-Seine,
- 58 % pour l'eau chaude pour 60 % des usagers dans les Hauts-de-Seine.

Le suivi des travaux

Depuis 2010, un nouveau service permet notamment aux communes et aux communautés d'agglomération d'obtenir des informations relatives aux projets de travaux et aux intentions de travaux. Cette réforme vise à améliorer la connaissance de la localisation des différents réseaux présents dans le sous-sol afin de limiter le nombre d'accidents.

A Châtenay-Malabry, le nombre de déclarations de travaux et de déclarations d'intention de travaux avec présence d'ouvrage gaz passait de 298 à 433 demandes en 2012 soit une augmentation de 45.3 %.

Le nombre de dommages aux ouvrages lors ou après travaux avait diminué de moitié.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'année 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

URBANISME – TRAVAUX

Rapport d'activités et comptes annuels du Syndicat Mixte de Chauffage. Année 2012.

Rapport présenté par Madame Marie-Estelle COSTAZ, Conseillère municipale déléguée

Madame la Présidente du Syndicat Mixte de Chauffage nous a adressé le rapport d'activité et le bilan de l'année 2012.

1 - RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2012

1.1 – Logements d'habitation collectifs

Période de chauffage

Le nombre moyen de jour de chauffe sur les 24 chaufferies est de 236 jours soit 20 jours de plus par rapport à 2011.

L'unité de calcul thermique utilisé par les professionnels du chauffage pour mesurer la rigueur climatique est le MégaWatt heure par Degré Jour Unifié, MWh/ DJU, lequel permet de comparer les consommations en prenant en compte les variations de température d'une année sur l'autre. Cet indicateur augmente de 21 % par rapport à 2011.

En comparaison, en 2012 la consommation de chaleur produite a augmenté de 1 399 MWh soit + 8 % par rapport à 2011.

Evolution du prix du mégawattheure (MWh) de chaleur produite

Le prix du MWh de chaleur produite est à 54.33 € HT/ MWh - hors régularisation du prix du gaz 2011 - soit une évolution de + 9.5 % par rapport à 2011.

La régularisation du prix du gaz est intervenue suite à l'annulation par le Conseil d'Etat du gel des tarifs réglementés sur la période du 4eme trimestre 2011.

Elle s'est appliquée au tarif gaz de distribution publique pour les locaux à usage d'habitation suite aux termes de l'arrêté paru le 10 août 2012 au Journal Officiel

1.2 – Bâtiments communaux

Période de chauffage 2012- bâtiments communaux

Le nombre moyen de jour de chauffe sur les 24 chaufferies est de 229 jours soit 16 jours de plus par rapport à 2011.

L'unité de calcul thermique utilisé par les professionnels du chauffage (le MWh/ DJU) pour mesurer la rigueur climatique augmente de 18.5 % par rapport à 2011.

En 2012, la consommation de chaleur produite a augmenté de 706 MWh soit + 13 % par rapport à 2011.

Evolution du prix du mégawattheure (MWh) de chaleur produite

Le prix du MWh de chaleur produite est à 59.42 € HT/MWh soit une évolution de + 14.1 % par rapport à 2011.

Travaux de renouvellement des générateurs – chaufferies des bâtiments communaux

En 2012, le renouvellement des générateurs par des chaudières à condensation a été réalisé sur 3 bâtiments :

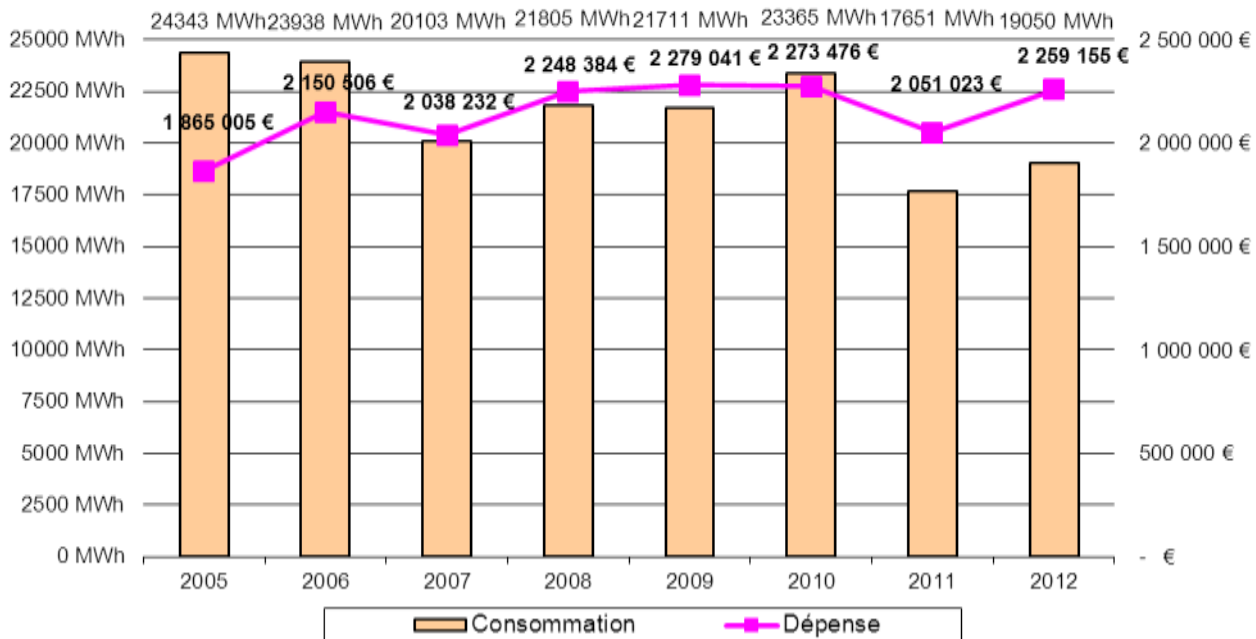
- Le groupe scolaire Thomas Masaryk
- Le centre technique municipal
- Le Léo Loup Pendu

Depuis 2010, les travaux de renouvellement de générateurs ont permis de remplacer 45 % de la puissance totale de chauffage par des chaudières à condensation.

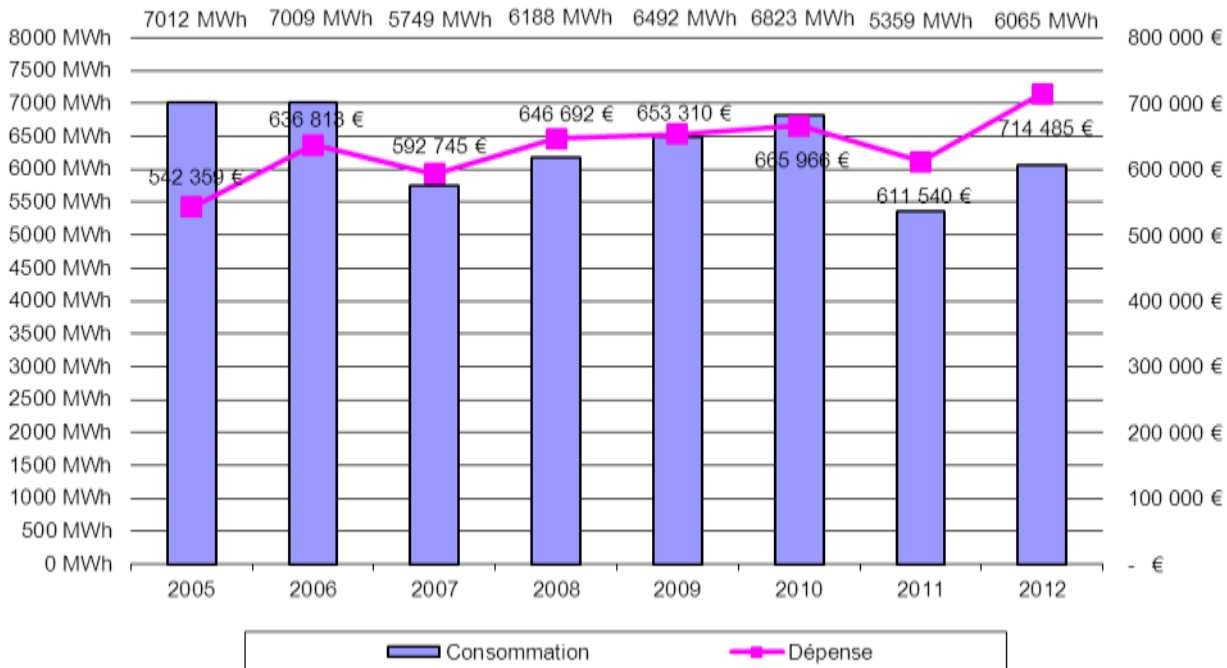
En 2012, l'économie générée par l'avenant n°10 est de 10 562 € TTC pour la Ville.

1.3 – Les Indicateurs

Evolution annuelle des consommations de chauffage sur les bâtiments de l'OD92 (2005-2012)



Evolution annuelle des consommations de chauffage sur les bâtiments communaux (2005 - 2012)



1.4 - Fait(s) marquant(s)

1.4.1 - Qualité de la fourniture d'électricité

Il a été recensé un nombre d'interventions très important sur l'ensemble des chaufferies, lié aux coupures de courant et micro-coupures du réseau électrique, grâce au système de télégestion. Les chaufferies à gaz sont équipées d'électro-vannes gaz. Ces équipements mettent en sécurité les installations de chauffage, par la mise à l'arrêt des chaufferies. La remise en service du chauffage s'est opérée systématiquement par l'intervention du régisseur.

En 2012, 55 et 61 interventions – contre 31 et 11 en 2011- ont été dénombrées respectivement sur les logements d'habitation collectifs et les bâtiments communaux.

Le Syndicat Mixte, en collaboration avec la Ville de Châtenay-Malabry, a transmis un courrier à EdF pour obtenir les informations relatives de la mauvaise continuité de la qualité de fourniture d'électricité. Le traitement de cette affaire est en cours.

1.4.2 - Logements d'habitation collectifs

Régularisation du tarif du gaz- 4ème trimestre 2011

Suite à l'application rétroactive du prix du gaz - Arrêté du 1 août 2012 - applicable au contrat de chauffage avec revente de la chaleur produite, le régisseur a régularisé l'ensemble de sa facturation pour les chaufferies des logements d'habitation sur la période du 4ème trimestre 2011.

En effet cette régularisation s'est appliquée uniquement au tarif gaz de distribution publique pour les locaux à usage d'habitation suite aux gels des tarifs de 2011 par l'Etat.

Cette régularisation a entraîné une hausse rétroactive du coût du chauffage sur les bâtiments d'habitation collectifs pour cette période.

Le Syndicat Mixte de Chauffage a donc réalisé distinctement cette facturation inhabituelle auprès de l'OPHHS d'un montant total de 39 536.86 € TTC.

Tarifs d'accès solidarité gaz

Le tarif spécial de solidarité du gaz, ou TSS, créé en 2008 offre une réduction de l'ordre de 156 euros par an en moyenne. Les locataires des bâtiments de l'OPDHHS, sous condition d'attribution, et bénéficiant du chauffage collectif géré par le Syndicat Mixte, peuvent constituer un dossier d'accès au TSS.

Fin d'année 2012, 1 million de foyers bénéficiaient de tarifs sociaux, selon le médiateur de l'énergie. Sur l'ensemble des logements d'habitation de l'OPDHHS, trois demandes ont été enregistrées pour 2012.

1.4. 3 - Bâtiments communaux

Démolition du gymnase Léonard de Vinci

Fin de la saison de chauffe 2012, mise à l'arrêt définitive de la production de chauffage et d'eau chaude du gymnase Léonard de Vinci suite aux travaux de démolition débuté mi-juin 2012.

Travaux de modernisation chaufferie

Les travaux de renouvellement des générateurs ont déclenché des travaux d'optimisation hydraulique et de mise en conformité de la chaufferie de l'école Thomas Masaryk.

2 - RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 2012

Le résultat de la section d'investissement s'élève à 0,00 € et compte tenu du montant du report cumulé des exercices précédents (+ 10.718,76 €), porte le résultat total, à reporter sur l'exercice 2013, à 10.718,76 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0,00 €, contre 135,47 €, pour l'exercice précédent et les dépenses à 0,00 € contre 0,00 € en 2011.

L'écart entre les recettes et les dépenses d'investissement correspondait à l'amortissement de l'actif immobilisé.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 2 487 968,39 €, contre 2 227 871,09 €, pour l'exercice précédent et les dépenses à 2.554.847,52 €, contre 2.260.303,38 €, en 2011.

Le résultat de la section d'exploitation s'élève à - 66 879,13 € et compte tenu du report cumulé des exercices précédents (+ 373 871,71 €), porte le résultat total à + 306 992,60 €, à reporter sur l'exercice 2013.

3 - CONCLUSION

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation, par la Présidente du Conseil d'Administration du Syndicat Mixte de Chauffage, du rapport d'activité et du bilan de gestion, pour l'année 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

URBANISME – TRAVAUX

Rapport annuel du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) - Année 2012

Rapport présenté par Madame Marie-Estelle COSTAZ, Conseillère municipale déléguée

Le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) vient de nous adresser son rapport d'activité pour l'année 2012, lequel a été mis à disposition du public, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales.

En 2009, le SIPPEREC est devenu un syndicat mixte ouvert avec les adhésions des communautés d'agglomération Europ'Essonne et Val-de-France.

En 2012, 5 nouvelles adhésions ont eu lieu : Argenteuil, la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, la Communauté d'Agglomération des Lacs de l'Essonne, le Département de l'Essonne et le Département du Val-de-Marne. Le territoire du SIPPAREC comprend donc 97 communes, 5 communautés d'agglomération et 3 départements et s'étend sur une population de 7 millions habitants.

Le Syndicat exerce trois compétences dans le domaine de l'électricité, du développement des énergies renouvelables, et des réseaux de communications électroniques.

LE SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE

⇒ Réseau de distribution

A fin 2012, le réseau du SIPPAREC représente 9 154 postes de distribution, 15 518 kms de lignes moyenne et basse tension (soit 1 % du réseau national) dont 6 848 kms en moyenne tension et 8 670 kms en basse tension. Sur les 15 518 km, il reste encore 1 034 km de réseaux aériens à enfouir, soit 12 % du réseau basse tension. Le réseau dessert 1 760 000 usagers, soit 5 % du nombre de clients au niveau national.

La longueur du réseau aérien basse tension baisse régulièrement d'environ 5 % par an, passant de 1 270 km en 2008 à 1 034 km en 2012 (380 km environ de réseaux fils nus et 650 km environ de fils torsadés).

53 Km ont été enfouis en 2012. La fin des enfouissements doit avoir lieu avant le 31 décembre 2019, à la fin du traité de concession entre EDF et le SIPPAREC.

Sur le réseau aérien fil nu, l'enfouissement est pris en charge financièrement par le SIPPAREC à hauteur de 60 % et par ERDF pour 40 %.

L'année 2012 marque la fin de l'enfouissement du réseau sur toiture (réseau Basse Tension sur potelets). Concernant Châtenay-Malabry, on soulignera qu'il n'existe plus de réseaux toiture depuis plusieurs années.

⇒ Investissements

En 2012, les investissements ERDF ont augmenté de 3 % atteignant 92 millions d'Euros contre 89,973 millions l'année précédente. Les 92 millions d'Euros sont des investissements bruts car ERDF n'indique pas les investissements faits par les collectivités (raccordements de nouveaux bâtiments) qui viennent en déduction du montant indiqué par ERDF.

⇒ Les Chiffres clés de Châtenay-Malabry

- Longueur du réseau moyenne tension (HTA) : 51,58 km
- Nombre de postes de distribution publique : 90
- Longueur du réseau basse tension : 102,49km
 - dont 90,77 km en souterrain (88,83 en 2011)
 - et 11,72 km en aérien (12,84 km en 2011)
- Réseau sur poteaux : 11,72 km
 - dont fil nu (non isolé) : 5,47 km (6,20 km en 2011)
 - et fil torsadé (isolé) : 6,25 km (6,64 km en 2011)
- Nombre de km restant à enfouir : 5,47 km de fil nu
- Nombre de clients :
 - tarif bleu : 14 266 (14 304 en 2011)
 - tarif jaune : 130 (133 en 2011)

- Taxe communale sur la consommation finale reversée à la commune
 - 2011 : 417 513 €
 - 2012 : 425 718 €

LES TELECOMMUNICATIONS

⇒ La compétence « Réseaux urbains de communications électroniques et services de communication audiovisuelle »

Cinq réseaux de télécommunications à haut débit, principalement en fibre optique, se trouvent sur le territoire du SIPPEREC :

- **IRISE**
En service depuis 2001.
IRISE s'étend sur 576 km.
En 2012, le concessionnaire a investi plus de 2,4 millions d'euros sur le périmètre de la concession.
- **SEQUANTIC**
Le réseau est en cours de développement et peut déjà raccorder toute entreprise ou site public à la fibre optique en moins de 3 mois. 41 opérateurs usagers sont actifs sur le réseau et raccordent 263 sites à mi-2013.
- **OPALYS**
Ce réseau dessert les zones résidentielles de 13 communes n'ayant pas de réseaux câblés.
Il compte 36 324 prises raccordables avec SFR, Free et Orange comme opérateurs usagers et 7 000 abonnés résidentiels. Dans certaines villes, le taux de raccordement dépasse les 40 %.
- **EUROP'ESSONNE**
Les travaux de déploiement de ce réseau Très Haut Débit en fibre optique ont démarré en 2012. L'objectif est de desservir en fibre optique les entreprises et tous les foyers dans les communes de l'agglomération en complément des déploiements FTTH des opérateurs privés.
- **Les réseaux câblés**
Le SIPPEREC est autorité concédante de 15 réseaux câblés, confiés au travers de délégations de service public à NUMERICABLE, desservant 42 villes pour plus de 520 000 prises raccordées. Avec le soutien financier du Conseil Général du Val-de-Marne, un vaste effort de modernisation des réseaux se poursuit dans le Val-de-Marne pour le passage au 100 Mb/s

⇒ En ce qui concerne Châtenay-Malabry

Elle est adhérente :

=> aux compétences :

- Électricité
- Réseaux urbains de communications électroniques et services de communication audiovisuelle

=> au groupement de commandes :

- Services de communications électroniques

Prestations de services :

- Perception, contrôle et reversement de la Taxe Communale sur la consommation finale due par les fournisseurs d'électricité (TCCFE)
- Convention pour le contrôle et la perception de la Redevance d'Occupation du domaine Public due par les opérateurs télécom
- Convention SIG

LES ENERGIES RENOUVELABLES

Le SIPPAREC propose son expertise aux collectivités et établissements publics pour les accompagner dans la réalisation de centrales photovoltaïques et de réseaux de chaleur géothermiques. 54 collectivités sont adhérentes à cette compétence, dont les départements de l'Essonne et du Val-de-Marne.

L'objectif du Syndicat est d'aider les communes à rénover et isoler leur toiture en produisant de l'électricité localement via des cellules photovoltaïques.

- **Energie photovoltaïque**

Fin 2012, le SIPPAREC a assuré la maîtrise d'ouvrage de 37 installations de centrales photovoltaïques, représentant une puissance cumulée de 1,48 MWc (Méga Watt crête) et une capacité annuelle de production de 1,25 GWh, soit 105 tonnes de CO2 évitées chaque année.

5 centrales supplémentaires ont été construites à l'été 2013, soit en tout 42 centrales sur 24 villes et 5 départements.

- **Géothermie**

En 2012, le SIPPAREC a accompagné 4 projets de géothermie : à Arcueil/Gentilly, Rosny-sous-Bois, Bagneux et Grigny/Viry-Châtillon.

1 délégation de service public a été attribuée à Cofely Réseaux pour l'exploitation d'un réseau de chaleur sur les villes d'Arcueil/Gentilly.

2 délégations de service public ont été lancées pour les projets de Rosny-sous-Bois/Noisy-Le-Sec et Bagneux.

1 étude de géothermie est en cours sur Grigny/Viry-Châtillon.

LES COMPTES

En 2012, les dépenses du Syndicat ont atteint 188,1 millions d'Euros dont 82,7 millions pour les dépenses d'investissement. S'agissant des recettes, elles se sont élevées à 190,5 millions d'Euros dont 69,2 de recettes d'investissement.

Le montant de la taxe locale d'électricité versé à la ville en 2012 est de 425 718 Euros.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPAREC) pour l'année 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

URBANISME – TRAVAUX

Enfouissement des réseaux électriques et des équipements de communications électroniques rue des Prés-Hauts :

- **Approbation de la convention entre la ville et le SIPPAREC relative à la délégation de la maîtrise d'ouvrage**
- **Approbation de la convention financière pour la réalisation d'enfouissement des réseaux électriques**
- **Approbation de la convention relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques entre la ville et FRANCE TELECOM**

Rapport présenté par Madame Marie-Estelle COSTAZ, Conseillère municipale déléguée

La rue des Prés-Hauts, qui dessert le lycée Emmanuel Mounier, est une voie communale aux chaussées et trottoirs dégradés dont les réseaux sont aériens, l'éclairage public est vétuste et le niveau d'éclairage insuffisant.

Il a donc été proposé d'engager les travaux de rénovation de la voirie avec l'enfouissement de tous les réseaux. Préalablement, une phase de concertation a été engagée avec les différents concessionnaires et la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre afin de faire coïncider tous les travaux prévus ou à prévoir :

- Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) nous a spécifié que la rue a été dotée d'une conduite en fonte ductile récente Ø 100 posé en 1989.
- La Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre a prévu d'intervenir en mai / juin pour reprendre les réseaux d'assainissement à savoir, le prolongement de la canalisation d'eaux pluviales en Ø 300 du Lycée au n° 52 et le chemisage de la canalisation d'eaux usées.
- ERDF est intervenu pour enfouir la partie du réseau « fil nu » cet été, selon les termes du traité de concession, le reste du réseau « fil torsadé » le sera dans un deuxième temps.

Ainsi, les autres réseaux pourront être enfouis. Pour cela, il est nécessaire de lancer, dès à présent, les études d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public, de téléphone et du réseau de télécommunications. Le réseau de distribution d'électricité est propriété du SIPPAREC, le réseau d'éclairage public est propriété de la commune, le réseau de téléphone appartient à FRANCE TELECOM et le réseau de télécommunications est une concession NUMERICABLE.

Il est inconcevable que chaque concessionnaire intervienne séparément pour réaliser ses propres travaux d'enfouissement aussi sommes-nous convenus que la commune réaliserait les travaux sous délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire.

- En ce qui concerne l'enfouissement du réseau d'éclairage public, la commune sera son propre maître d'ouvrage.
- Une convention cadre a été signée avec NUMERICABLE en mars 2010 pour fixer et organiser les relations fixant les modalités d'exécution des travaux et conditions financières.
- En ce qui concerne l'enfouissement du réseau de distribution d'électricité, le SIPPAREC délèguera sa maîtrise d'ouvrage à la commune.
Par ailleurs, ces travaux participent à une meilleure intégration dans l'environnement et sont subventionnés à ce titre par le SIPPAREC.
- Pour les réseaux de communication, FRANCE TELECOM prend financièrement à sa charge la totalité du matériel de génie civil nécessaire à la réalisation de ses infrastructures.

Les dépenses d'études, d'ingénierie et de travaux de câblage, sont partagées à raison de 82 % pour FRANCE TELECOM et 18 % pour la ville. Le montant de participation de la ville aux études et travaux de câblage est estimé à 2 114,01 € HT.

Le Conseil municipal :

- Approuve la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage du SIPPAREC à la ville pour l'enfouissement des réseaux électriques permettant de limiter le nombre d'interventions sur site et d'optimiser les moyens techniques, financiers et humains.
- Approuve la convention financière avec le SIPPAREC pour la mise en souterrain des réseaux d'EDF avec le SIPPAREC. Cette convention organise la répartition des participations : 60 % pour le SIPPAREC et 40 % pour la ville.
- Approuve la convention relative à l'enfouissement des équipements de communication répartissant les études et travaux entre la ville et FRANCE TELECOM.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

- **Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

QUESTION ORALE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE »

- **relative à l'organisation des temps scolaires et périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville et à certaines opérations immobilières.**

QUESTION ORALE DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »

- **demande de point de situation concernant certains emprunts.**

VŒU DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »

- **relatif à l'accompagnement éducatif.**

VŒU REJETÉ

Présente séance arrêtée à 35 délibérations.

Séance levée à 23 heures et 10 minutes le 21 novembre 2013.

Fait le 22 novembre 2013

**Le Maire
Georges SIFFREDI**

Vice Président du Conseil Général
Président des Hauts-de-Bièvre